

# Renseignements administratifs

AFFECTATIONS SECONDES, PREMIERES,  
TERMINALES

RESTAURATION INTERNAT, DEMI-PENSION



## Orientation / Affectations

### ➤ Comment est-on affecté au lycée Livet en seconde ?

Au cours du troisième trimestre de l'année de troisième, et par l'intermédiaire du collège d'origine, les familles émettent des vœux d'établissements sur la plateforme « télé-service-affectations ».

Il est donc inutile de nous transmettre un dossier ou de demander un rendez-vous auprès de la direction du Lycée. L'élève sera affecté fin juin, par la Direction des services départementaux de l'éducation Nationale de Loire Atlantique (DSDEN) à l'issue de la commission d'affectation.

Dans la notification d'affectation, seront indiquées les dates de l'inscription et les pièces à fournir pour constituer le dossier.

### ➤ Comment est-on affecté au lycée Livet en seconde avec option « création et culture design » ?

Au cours du troisième trimestre de l'année de troisième, et par l'intermédiaire du collège d'origine, les familles émettent des vœux sur la plateforme « télé-service-affectations ».

Si l'élève souhaite entrer en seconde avec « option Création et Culture Design (CCD) », il doit impérativement le faire figurer en premier vœu et l'indiquer précisément sur la feuille de vœux.

Cette option est proposée dans une seule classe au lycée Livet et est contingentée à 30. L'établissement n'a aucun pouvoir de décision. Il n'y a ni dossier à rendre, ni rendez-vous à solliciter auprès de la direction. La sélection s'effectue uniquement par la DSDEN en fonction des différents résultats scolaires et appréciations (voir les critères d'affectation sur le site de l'académie de Nantes). Les 30 élèves sont affectés fin juin

Dans la notification d'affectation, seront indiquées les dates de l'inscription et les pièces à fournir pour constituer le dossier

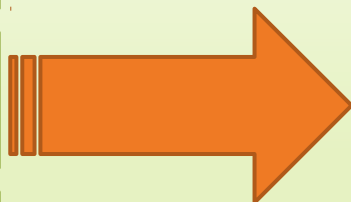
# Orientation / Affectations

➤ Comment intègre t-on une première au lycée Livet, en ayant fait une seconde dans un autre établissement?

1<sup>ère</sup>  
**GENERALE\***

1<sup>ère</sup> **STI2D**

1<sup>ère</sup> **STD2A\*\***



- Emission des vœux sur « télé-services » au cours du troisième trimestre de l'année de seconde, auprès du lycée d'origine
- Affectation par la DSDEN fin juin, début juillet
- Date d'inscription et pièces à fournir pour constituer le dossier dans la notification d'affectation

\* Spécialités rares « sciences de l'ingénieur (SI), numérique et sciences informatiques (NSI)

**\*\*Particularité pour une demande en 1<sup>ère</sup> STD2A** : les vœux sont doublés par une démarche personnelle.

Transmission, à l'issue du 3<sup>ème</sup> trimestre, de l'avis de passage en première, des trois bulletins scolaires de l'année de seconde, d'une lettre de motivation et, éventuellement de quelques productions, le tout envoyé par mail ou par courrier à l'adresse du lycée.

**Information importante** : Le bac STD2A est dispensé en 3 ans, dès la seconde, et il est rare que les élèves démissionnent au cours de ces trois années. La demande d'affectation demeure donc aléatoire. Exceptionnellement, nous pouvons avoir une ou deux places qui se libèrent.

Si vous avez fait une seconde avec option « Création et culture design » et que vous déménagez, votre dossier sera prioritaire.

## Orientation / Affectations

### ➤ Comment intègre t-on une terminale au lycée Livet, en ayant fait une première dans un autre établissement ?

Quelle que soit la terminale (générale ou technologique) demandée, c'est une démarche personnelle. A l'issue du 3<sup>ème</sup> trimestre, transmission de l'avis de passage en terminale, des trois bulletins scolaires de l'année de première, et d'une lettre de motivation. La réponse n'est donnée qu'à l'issue des résultats du Baccalauréat début juillet, en fonction des places disponibles, nos élèves redoublants étant prioritaires.

## Questions diverses

### Le lycée Livet fait-il partie de mon secteur ?

Dès votre connexion sur la plateforme « télé-services-affectation », vous serez informés de votre lycée de secteur; vous pouvez aussi demander à votre collège d'origine, ou bien aller sur le site de la DSDEN 44 > scolarité et vie de l'élève > lycée > votre lycée de secteur.

### Comment obtenir une dérogation ?

Vous devez faire une demande de dérogation auprès de la DSDEN, en parallèle de la saisie de vos vœux d'établissement sur « télé-services-affectation », uniquement si vous souhaitez une affectation hors secteur. L'imprimé de demande de dérogation est à télécharger sur le site de l'Académie de Nantes (rubrique orientation et insertion). L'obtention éventuelle de la dérogation se fera en fonction de différents critères de priorité (boursier, fratrie, handicap...), dûment accompagnée des justificatifs associés à cette demande. Là encore, la décision est exclusivement du ressort de la DSDEN.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter, par téléphone au 02.51.81.23.23 ou, par mail [ce.0440029t@ac-nantes.fr](mailto:ce.0440029t@ac-nantes.fr)



# Restauration/Internat



## ➤ Comment accéder à l'internat et la restauration scolaire ?

### ▪ La demi-pension :

Elle fonctionne avec une carte rechargeable (et personnelle) que l'on badge lors de son passage au self. Cette même carte permet aussi l'accès au lycée (Rue Dufour: Porte principale et parking, accès piétons). Chaque repas pris est décompté du solde de la carte. Le prix du repas est de **3,98 Euros** (pour 2022).

Deux solutions pour recharger la carte :

En ligne, par carte bancaire, sur le site du lycée ou au « bureau élèves » à l'intendance en déposant un chèque ou des espèces.

### ▪ L'internat :

- Il est réservé aux élèves de pré-bac et aux élèves de classes préparatoires de PTSI et PT.  
- Sont prioritaires les élèves du secteur du lycée (hors agglomération nantaise), dont le domicile est éloigné, et les élèves de la section STD2A (recrutement régional). Ne sont pas prioritaires les élèves hors secteur bénéficiant d'une dérogation.

- La demande est à faire lors de l'inscription, dans le cadre de l'entretien avec l'un des CPE.

- L'internat est ouvert du lundi au vendredi, pas d'hébergement possible le week-end ni le dimanche soir pour le pré-bac.

- Le prix de l'internat pour les élèves de pré-bac est de **1582,20 €/an** (pour 2022); une facture est éditée chaque trimestre.